

[Ecrit par l'administrateur, mise à jour final le Vendredi 20 Mars 2020 à 15:41]

(Traduit par un frère)

EPIDEMIES

ADZÂB OU SHAHÂDAT

POUR LES TRAITRES, L'EPIDEMIE EST LE CHÂTIMENT D'ALLAH TA'ALA, POUR LES MOU-MINÎNE, C'EST LE SHAHÂDAT (qu'ils auront s'ils – comme récompense s'ils patientent et comme mort du martyr si ils - en sont touchés et en meurent).

Rassouloullah (sallallahou aleyhi wa sallam) a dit :

“En vérité, la peste (l'épidémie) est un 'adzâb (châtiment) par lequel les nations d'autrefois furent punis.”

“La peste est un adzâb qu'Allah envoie contre qui IL veut. Toutefois, pour les mou-minîne, Allah a fait de la peste une rahmat (miséricorde). Celui qui patiente dans une région frappée par la peste, croyant que ne n'abattrà sur lui rien d'autre que ce qu'Allah lui a décrété, il y a pour celui-là un sawâb équivalent à celui (la récompense) d'un shahîd (martyr).”

“La peste est un shahâdat (un moyen d'obtenir le – statut de - martyr), et celui qui meurt de la peste est un shahîd.”

Ainsi, le vrai mou-mine dans le cœur de qui l'imâne est enraciné n'a aucune crainte de la mort. La panique ne fait jamais partie du mode de vie du mou-mine. La panique est un caractère des mounâfiqîne. Le Qur-âne Majîd déclare avec emphase :

“Non, personne ne mourra sauf au moment prédéterminé – et - par l’ordre d’Allah.”

Allah Ta’ala est pleinement aux commandes et – au – contrôle – de - tous mouvements, même ceux des fourmis et des atomes. Ainsi dit le Qour-âne Majîd :

“Pas une feuille ne tombe (d’un arbre) sauf qu’IL en est au courant. Ni une graine dans les ténèbres du sol (c.à.d. en dessous du sol) ni quoi que ce puisse être d’humide comme de sec sans que ce ne soit (pré)enregistré dans Livre Explicite.”

Les musulmans doivent par conséquent bien comprendre et se rappeler que :

- Une épidémie est soit un châtiment soit un moyen d’atteindre – la mort du – martyr (shahâdat). Pour les malveillants c’est un ‘adzâb, et pour les mou-minîne pieux c’est du shahâdat.
- Allah Azza Wa Jal est Juste. Son châtiment est réservé à ceux qui sont des criminels manifestes/flagrants ainsi que des traitres. De ce fait, tous ceux portant la marque du ‘adzâb n’y échapperont pas, peu importe les mesures instituées. Nul ne peut réussir à fuir l’appréhension d’Allah.
- Al Mawt (la mort) est ordonnée/commandée – d’intervenir pour chacun – à un moment (qui lui est précis et propre). Cela ne peut être remis à plus tard ni même reporté d’un seul tierce. Malakoul Mawt attaque avec une précision parfaite.

A présent que les vrais croyants sont au courant du Plan Divin, il n’y a aucun besoin pour eux de paniquer. Augmentez l’istighfâr et – les autres formes de – dzikrouLlâh et – pour celui/celle à qui cela est actuellement destiné(e) – souhaitez la bienvenue à al mawt avec le cœur serein.

“Quelques soit la calamité qui s’abat sur vous, ce n’est que le résultat de la perpétration de vos mains, et (en dépit de cela), IL pardonne abondamment.” (Qour-âne)

“Il n’y a aucun aide sauf celle d’Allah, Le Tout-Puissant, Le Sage par excellence.” (Qour-âne)